

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR**  
**COMMUNE DE MILLERY**

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du vendredi 24 septembre 2010.

L'an deux mil dix et à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 17 septembre 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

**Présents** : M.BROCH Gilbert, M.CHARLES Christian, M.DUCHESNE Bernard, Mme DUMONT Francine, M.LEGOUX Jean-Bernard, Mme PERROT Claudine, Melle POULAIN Adeline, Mme TROUSSEL Madeleine, M. LÜDI Jacky.

**Absents** : Melle NY Viviane, pouvoir à M LÜDI Jacky,  
M. LÉPÉE Eric.

**Secrétaire de séance** : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme PERROT Claudine.

Le compte rendu du Conseil municipal du 15 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

#### **I) DIVERS TARIFS 14 JUILLET.**

Madame DUMONT Francine, régisseur, explique au Conseil municipal que pour permettre d'encaisser la recette du 14 juillet, la trésorerie de Semur en Auxois demande que des tarifs soient établis en fonction de la couleur des tickets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs et couleurs comme suit : ticket violet : 1.50 euro (bière pression), ticket rouge : 8.00 euros (crémant), ticket vert : 8.00 euros (repas pour les personnes extérieures à la commune), ticket bleu : 1.00 € (boissons), ticket jaune : 5.00 euros (vins).

#### **II) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SINÉMURIEN.**

Vu les explications données par le Maire et après lecture de la modification des statuts présentée, Considérant qu'il est nécessaire de modifier les statuts afin d'étendre les compétences de la Communauté de Communes du Sinémurien, telles que fixées à l'article L5211-17 de l'arrêté préfectoral du CGCT sur les compétences optionnelles :

- Actions sociales, culturelles, sportives et scolaires

✓ actions en direction de l'enfance et de la jeunesse

➤ RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – RELAIS PETITE ENFANCE

Considérant qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-5 et suivants, il appartient aux communes de se prononcer sur ce projet de modification statutaire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la dite modification des statuts de la C.C.S.

#### **III) TRAVAUX VOIERIE 2011.**

Le Maire donne lecture du courrier de la CCS concernant le programme de travaux de voirie 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'inscrire les opérations ci-dessous au programme de travaux 2011 :

- Charentois : réfection affaissements rue de l'Armançon.

- Charentois : mise en place d'un aménagement « entre les deux stop » direction Semur afin d'obliger les véhicules à ralentir et donc renforcer la sécurité.

- VC 11, réfection de chaussée (virage à droite avant le pont sur l'Armançon à hauteur du chemin de la ferme de Fontenay).

Il est entendu qu'il s'agit là d'une première phase. A réception des études et estimations établies par la DDT de Montbard, le Conseil municipal indiquera les opérations qu'il retiendra définitivement.

#### IV) TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC à MÉNETREUX ET MILLERY.

M. BROCH Gilbert, adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que le SICECO, suite à la demande dudit conseil, a adressé deux devis estimatifs concernant des travaux électriques d'équipements communaux :

- à Ménetreux : extension de l'éclairage public ; 1 mat équipé d'un luminaire entre les n° 2 et 2 bis route de Genay.

- à Millery, chemin des Ecrynières : extension du réseau d'éclairage public : 2 mats équipés de luminaires (au niveau du n° 6 et du n° 10), déplacement du coffret d'éclairage public, fourniture et pose d'une horloge astronomique radiosynchronisée d'allumage et d'extinction de l'éclairage public.

##### Coût total des travaux :

- **Ménetreux : 2893.00 euros** dont part subventionnable par le SICECO : 1735.82 euros HT, **montant restant à la charge de la commune : 1157.35 euros** (dont 0.14 euros d'eco-taxe).

- **Millery : 5805.21 euros** dont part subventionnable par le SICECO : 3483.13 euros HT, **montant restant à la charge de la commune : 2322.37 euros** (dont 0.28 euros d'eco-taxe).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les deux devis estimatifs mentionnés ci-dessus.

#### V) MODIFICATION DES HORAIRES DU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. LAURENT BAUDOIN.

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de M. LAURENT Baudouin, employé communal dans le cadre d'un emploi aidé, de réduire sa pose méridienne à une heure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit les nouveaux horaires du contrat de travail de M. LAURENT Baudouin.

Les mardis et mercredis : 8h à 12h00 et 13h00 à 16h00.

Les jeudis : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 15h00.

##### Informations diverses :

- Faire-part de **naissance** de Matt Froidurot le 25 juillet 2010.

- **Vide-greniers de l'ASPA** à Charentois le 29 août : nouvelle réussite pour cette troisième manifestation dont les bénéfices serviront exclusivement à assumer une partie des frais de contentieux.

- **Méga-décharge ; Tribunal Administratif** de Dijon : l'audience concernant le jugement sur le fond s'est tenue le 8 septembre dernier confirmant les éléments qui figurent dans le sens des conclusions du rapporteur public à savoir : « Modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation ramené à 20 000 tonnes par an, le tonnage de 75 400 tonnes/an n'étant pas compatible avec le plan départemental d'élimination des déchets en vigueur. Dépens (dont les frais d'expertise s'élevant à 75 000 Euros) à la charge, in solidum, de l'Etat et de l'exploitant. Condamnation de l'Etat à payer aux requérants une somme totale de 2500 euros. Rejet du surplus des conclusions ».

Des notes en délibéré ont depuis été émises par la Préfecture, par Ecopôles Services ainsi que par l'ASPA, aux quelles s'ajoute l'avis de M. le Président du Conseil Général.

Le jugement a été mis en délibéré et peut être espéré pour la fin septembre, début octobre.

- **Tribunal de Grande Instance** : le litige opposant la commune de Millery à l'association Saint Georges a fait l'objet d'une audience le 13 septembre et le jugement mis en délibéré au 8 novembre prochain.

- **EDF** : évolution des tarifs réglementés

- **CCS** : compte-rendu des assemblées générales du 19 juin 2010, du 2 septembre 2010 et de l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2010.

- Le Conseil général de la Côte d'Or a attribué une subvention d'investissements de 158 385.00 euros au **SIRTAVA** en vue de la réalisation du programme 2009 d'entretien des cours d'eau.

- **PEP** : informations de rentrée 2010-2011 (documentation des séjours automne-hiver-printemps pour les 4 à 17 ans disponible en mairie).

- **Conseil régional** : appel à projets bocage (documentation en mairie)

- **Dématérialisation** avec la trésorerie de Semur en Auxois: dans un souci d'économie et d'efficacité, la commune a répondu favorablement à cette offre.

- Madame Quinque-Boppe a quitté ses fonctions de **Sous-préfète** de Montbard le 3 septembre 2010.

- Conseil général : les **horaires des circuits scolaires** sont consultables sur le site [www.cotedor.fr](http://www.cotedor.fr), rubrique « vos services pratiques ».

- La Direction Régionale des Finances Publique (DRFiP) communique une **alerte aux courriers électroniques frauduleux**. Il s'agit de courriels qui renvoient les usagers sur une fausse page imitant le portail « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) » et invitant les internautes à communiquer des informations personnelles ainsi qu'un numéro de carte bancaire en vue d'obtenir un remboursement d'impôts. Vous êtes vivement invités à ne pas répondre à ces messages.

- **M. ROLAND Michel** sera en congés du 18 au 30 octobre inclus.

- Le Maire informe le Conseil municipal que **M. LAURENT Baudouin**, employé par la commune dans le cadre d'un emploi aidé depuis le 11 août dernier donne entièrement satisfaction.

- Conseil général : arrêtés portant **permission de voirie** pour deux aménagements d'accès avec busage de fossé.

- **Passage à la TNT :**

Melle Adeline POULAIN a assisté à la réunion du 10 septembre relative au passage à la télévision tout numérique en Bourgogne le 16 novembre prochain et est référente pour contacter les bénévoles qui souhaiteraient participer à cette action.

Des brochures d'information sont à disposition à la mairie ainsi qu'un site internet : [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) et un numéro de téléphone : 0970.818.818.

Ce qui se passe pour le grand public après le passage :

UNE NUIT SANS TELEVISION POUR LES FOYERS QUI RECOIVENT LA TELE PAR L'ANTENNE RATEAU.

A partir de minuit, la diffusion en mode analogique et numérique depuis les émetteurs terrestres s'arrête.

La diffusion en numérique redémarrera sur de nouvelles fréquences le matin et progressivement toute la journée sur les émetteurs terrestres de la région.

LE JOUR J : FAIRE UNE NOUVELLE RECHERCHE ET MEMORISATION DES CHAINES.

Pour les foyers qui reçoivent la TV par l'antenne râteau, une manipulation à effectuer à partir de la télécommande, pour rechercher les nouveaux canaux des chaînes.

Courriers et courriels :

M. GEOFFROY.

Mme et M. LABIE.

M. le Président de l'ASPA (demande puis remerciements relatifs au troisième vide-greniers à Charentois)

SICECO :

Monsieur le Maire de Dijon, Sénateur de la Côte d'Or.

*Séance levée à 23h15.*